



<https://publications.dainst.org>

# iDAI.publications

ELEKTRONISCHE PUBLIKATIONEN DES  
DEUTSCHEN ARCHÄOLOGISCHEN INSTITUTS

Dies ist ein digitaler Sonderdruck des Beitrags / This is a digital offprint of the article

Anna Heller

## D'un Polybe à l'autre: statuaire honorifique et mémoire des ancêtres dans le monde grec d'époque impériale

aus / from

### Chiron

Ausgabe / Issue **41 • 2011**

Seite / Page **287–312**

<https://publications.dainst.org/journals/chiron/443/5051> • urn:nbn:de:0048-chiron-2011-41-p287-312-v5051.6

Verantwortliche Redaktion / Publishing editor

**Redaktion Chiron | Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts, Amalienstr. 73 b, 80799 München**

Weitere Informationen unter / For further information see <https://publications.dainst.org/journals/chiron>

ISSN der Online-Ausgabe / ISSN of the online edition **2510-5396**

Verlag / Publisher **Walter de Gruyter GmbH, Berlin**

**©2017 Deutsches Archäologisches Institut**

Deutsches Archäologisches Institut, Zentrale, Podbielskiallee 69–71, 14195 Berlin, Tel: +49 30 187711-0

Email: [info@dainst.de](mailto:info@dainst.de) / Web: [dainst.org](http://dainst.org)

**Nutzungsbedingungen:** Mit dem Herunterladen erkennen Sie die Nutzungsbedingungen (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) von iDAI.publications an. Die Nutzung der Inhalte ist ausschließlich privaten Nutzerinnen / Nutzern für den eigenen wissenschaftlichen und sonstigen privaten Gebrauch gestattet. Sämtliche Texte, Bilder und sonstige Inhalte in diesem Dokument unterliegen dem Schutz des Urheberrechts gemäß dem Urheberrechtsgesetz der Bundesrepublik Deutschland. Die Inhalte können von Ihnen nur dann genutzt und vervielfältigt werden, wenn Ihnen dies im Einzelfall durch den Rechteinhaber oder die Schrankenregelungen des Urheberrechts gestattet ist. Jede Art der Nutzung zu gewerblichen Zwecken ist untersagt. Zu den Möglichkeiten einer Lizenzierung von Nutzungsrechten wenden Sie sich bitte direkt an die verantwortlichen Herausgeberinnen/Herausgeber der entsprechenden Publikationsorgane oder an die Online-Redaktion des Deutschen Archäologischen Instituts ([info@dainst.de](mailto:info@dainst.de)).

**Terms of use:** By downloading you accept the terms of use (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) of iDAI.publications. All materials including texts, articles, images and other content contained in this document are subject to the German copyright. The contents are for personal use only and may only be reproduced or made accessible to third parties if you have gained permission from the copyright owner. Any form of commercial use is expressly prohibited. When seeking the granting of licenses of use or permission to reproduce any kind of material please contact the responsible editors of the publications or contact the Deutsches Archäologisches Institut ([info@dainst.de](mailto:info@dainst.de)).

ANNA HELLER

## D'un Polybe à l'autre: statuaire honorifique et mémoire des ancêtres dans le monde grec d'époque impériale

Depuis les années 1960 et le développement des travaux sur la seconde sophistique, on a beaucoup écrit sur le rapport au passé des Grecs de l'époque impériale. À la théorie de l'*escapism*, qui expliquait les constantes références aux événements et aux auteurs de l'époque classique par le besoin de s'échapper d'un présent insatisfaisant,<sup>1</sup> a fait place une réflexion sur la manière dont cette mémoire du passé a été construite ou reconstruite sous l'Empire, et sur l'usage qui en était fait pour penser et interpréter le présent. Les œuvres de Plutarque, de Pausanias, d'Aelius Aristide ont été revisitées sous cet angle,<sup>2</sup> et il apparaît clairement que non seulement ces auteurs opèrent une sélection dans les fragments de passé qu'ils retiennent, mais aussi qu'ils les font dialoguer au sein d'une composition d'ensemble qui construit une ou des mémoires. La mémoire, dans ce contexte, peut être définie comme le passé tel qu'on s'en souvient, ou comme la signification qu'un présent donné attribue à un passé donné. Il y a une dizaine d'années, C. P. JONES, en s'interrogeant sur la mémoire de l'époque républicaine dans le monde grec d'époque impériale, invitait à prendre en compte, dans l'étude de ces processus de construction mémorielle, aussi bien les inscriptions que les

---

Je remercie vivement V. AZOULAY, F. CHAUSSON et J.-L. FERRARY pour leur lecture critique de ces pages et leurs suggestions, ainsi que R. HAENSCH et CH. SCHULER pour m'avoir invitée à Munich et m'avoir ainsi donné l'occasion de présenter une première version de cet article.

<sup>1</sup> E. L. BOWIE, *Greeks and their Past in the Second Sophistic*, P&P 46, 1970, 3–41. Pour une réaction contre cette théorie, voir notamment P. VEYNE, *L'identité grecque contre et avec Rome*, dans: idem, *L'empire gréco-romain*, 2005, 205–215.

<sup>2</sup> Sur Pausanias, depuis l'ouvrage de référence de CHR. HABICHT, *Pausanias' Guide to Ancient Greece*, 1998 [1985], les études se sont multipliées. Parmi les plus récentes, on peut citer l'ouvrage collectif dirigé par S. ALCOCK, J. F. CHERRY et J. ELSNER, *Pausanias. Travel and Memory in Roman Greece*, 2001, ainsi que les synthèses de W. HUTTON, *Describing Greece. Landscape and Literature in the Periegesis of Pausanias. Greek Culture in the Roman World*, 2005 et M. PRETZLER, *Pausanias: Travel Writing in Ancient Greece. Classical Literature and Society*, 2007, où l'on trouvera la bibliographie antérieure. Sur Aelius Aristide, voir notamment E. OUDOT, *Athènes repeinte en cité grecque? Quelques remarques sur l'idéologie du Panathénaïque d'Aelius Aristide*, *Métis* 3, 2005, 319–335 et *Au commencement était Athènes. Le Panathénaïque d'Aelius Aristide ou l'histoire abolie*, *Ktèma* 31, 2006, 227–238.

textes littéraires.<sup>3</sup> Depuis, divers travaux ont mis en œuvre cette approche croisée des sources pour tenter de définir les valeurs collectives qui s'expriment à travers les références au passé grec sous l'Empire.<sup>4</sup>

À partir de l'étude de deux bases de statues en l'honneur d'un certain T. Flavius Polybios, érigées au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. à Olympie par sa cité d'origine, Messène, et par le κοινόν achéen,<sup>5</sup> je souhaiterais à mon tour proposer une réflexion sur la manière dont le souvenir des grandes figures historiques du passé grec – amplement relayé par la littérature de l'époque impériale – peut se trouver mobilisé dans les inscriptions honorifiques, à des fins de légitimation de l'ordre social, mais aussi d'affirmation identitaire. En effet, ces deux inscriptions établissent, par un biais qu'il s'agira de mettre en perspective, un lien entre T. Flavius Polybios et son célèbre homonyme du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., l'historien et homme politique Polybe fils de Lycortas, le second étant présenté implicitement comme l'ancêtre ou le modèle du premier. Plusieurs passages de Pausanias offrent des parallèles intéressants à ce type de démarche et invitent à s'interroger sur la pratique qui consiste à réinscrire (μεταγράφειν) et remployer des monuments honorifiques. Documentée à la fois par les inscriptions et les textes littéraires, cette pratique traduit un rapport ambivalent aux ancêtres (au sens générique plutôt que généalogique: ceux qui ont vécu avant), qui oscille entre deux pôles opposés: l'effacement total de la mémoire du premier *honorandus*, que le remploi de son monument fait disparaître, ou, au contraire, la récupération de cette mémoire afin de glorifier le nouvel *honorandus*. Les bases en l'honneur de Flavius Polybios offrent clairement un exemple de la deuxième stratégie, même si le type de remploi qu'elles mettent en œuvre prête à discussion et se borne peut-être à reprendre la dédicace d'un monument plus ancien. L'étude de la gravure – et, en particulier, celle de la base de Messène, sur laquelle on distingue deux mains différentes – m'amènera, dans un troisième temps, à proposer une hypothèse sur l'ordre chronologique des deux dédicaces et à souligner la manière dont elles occultent les rapports historiques entre leurs commanditaires, Messène et le κοινόν achéen. Enfin, pour terminer, j'essaierai d'inscrire l'exemple de Flavius Polybios dans le contexte plus large des stratégies de distinction des élites civiques sous l'Empire. L'usage de se donner pour ancêtre ou pour modèle un personnage historique (et non plus une figure mythique, dieu ou héros) semble typique de l'époque impériale. Pour autant, le concept de romanisation est-il pertinent, ainsi qu'on l'a suggéré, pour rendre compte du développement de cette nouvelle forme d'auto-représentation des élites locales dans le monde grec?

---

<sup>3</sup> C. P. JONES, *Memories of the Roman Republic in the Greek East*, dans: O. SALOMIES (éd.), *The Greek East in the Roman Context*, 2001, 11–18.

<sup>4</sup> Voir notamment, pour le Péloponnèse, Y. LAFOND, *La mémoire des cités dans le Péloponnèse d'époque romaine (II<sup>e</sup> siècle avant J.-C.-III<sup>e</sup> siècle après J.-C.)*, 2006, et N. LURAGHI, *The Ancient Messenians. Constructions of Ethnicity and Memory*, 2008, chap. 10.

<sup>5</sup> IvO 449 et 450.

*T. Flavius Polybios, descendant ou/et émule de Polybe fils de Lycortas*

Les deux inscriptions d'Olympie qui servent de point de départ à cette réflexion ont été gravées sur des bases de marbre, sur lesquelles on distingue encore des marques de scellement indiquant qu'elles supportaient une statue en bronze. L'une, gravée par Messène, a été retrouvée entière dans un contexte de remploi, dans le rempart d'époque byzantine; l'autre, érigée par le κοινόν achéen, a été recomposée à partir de plusieurs fragments mis au jour à proximité du temple de Zeus. J'en donne ici le texte sans les quelques restitutions qui me semblent trop hasardeuses.

IvO 449

τοῦτο Λυκόρτα παιδί πόλις περικαλλές ἄγαλμα  
ἀντί καλῶν ἔργων ἴσατο Πουλυβίῳ.

ἀγαθῇ τύχῃ.  
ἡ πόλις ἡ Μεσσηνίων ἀνέθηκεν ἄριστα πολειτευσάμενον Τ(ίτον) Φλ(άουιον) Πολύβιον ἀρετᾶς ἔνεκεν καὶ εὐνοίας, ἅς ἔχων διατελεῖ εἰς αὐτάν, συνεπιψηφισαμένης καὶ τῆς λαμπρότατης Ὀλυμπικῆς βουλῆς.



«La cité a érigé cette très belle statue pour l'enfant de Lycortas, Polybe, en remerciement de ses belles actions.

À la bonne fortune. La cité de Messène a consacré (cette statue de) T. Flavius Polybios, qui a exercé sa citoyenneté de manière excellente, en raison de sa valeur et du dévouement dont il ne cesse de faire preuve envers elle, le très brillant Conseil d'Olympie s'étant joint au vote (de l'honneur).»

IvO 450

ἀγαθῇ τύχῃ.

τὸ κοινὸν τῶν Ἀχαι[ι]-  
 ῶν Τ(ιτον) Φλ(άουιον) Πολύβιον  
 Μεσσήνιον, στρατηγ[όν]  
 τῶν Ἀχαιῶν καὶ ἀ[γω]-  
 [νο]θ[έτ]ην Ἀντιν[οει]-  
 [ω]ν, ἀγνώσ κ[αὶ -----]  
 λῶ[ς -----]-  
 σαν[τα].  
 τοῦτο Δ[υκ]όρτα [παιδι πόλις]  
 περικαλλῆς ἄγ[αλμα | ἀν]τι κα-  
 λῶν ἔργων στή[σατο Π]ουλυ-  
 βίου.



«À la bonne fortune. Le κοινόν des Achéens (honore) T. Flavius Polybios, Messénien, stratège des Achéens et agonothète des Antinoeia, qui a exercé [...] avec pureté et [...].

La cité a érigé cette très belle statue de l'enfant de Lycortas, Polybe, en remerciement de ses belles actions.»

Les mérites qui ont valu à Flavius Polybios l'honneur de ces statues dans le sanctuaire panhellénique sont formulés de manière très générale et convenue dans la dédicace de Messène: il a été un excellent citoyen,<sup>6</sup> il a fait preuve de valeur et de dévouement. La

<sup>6</sup> Sur l'interprétation à donner à l'expression ἄριστα πολεितευσάμενον, je suis en désaccord avec D. BALDASSARRA, *Il contributo dell'epigrafia allo studio delle famiglie notabili messenie (I–III sec. d.C.)*. Il caso dei Flavii Kleopha(n)toi et dei Flavii Polybioi, *Epigraphica* 70, 2008, 127 et n. 26, 129 et n. 35, et N. LURAGHI, *Meeting Messenians in Pausanias' Greece*, dans: C. GRANDJEAN (éd.), *Le Péloponnèse d'Épaminondas à Hadrien*, 2008, 198; idem (n. 4) 301–304. Tous deux comprennent que Flavius Polybios a gagné le concours de l'ἀριστοπολιτεία, attesté uniquement à Sparte et à Messène, qui donnait droit, dans la première cité, au titre d'ἀριστοπολείτης ou ἀριστοπολιτευτήης (sur ce concours, voir P. CARTLEDGE – A. SPAWFORTH, *Hellenistic and Roman Sparta*, 1989, 105, 159, 198–199). En réalité, c'est là confondre deux choses. La formule ἄριστα πολ(ε)ιτευσάμενον ou πολ(ε)ιτευόμενον est banale, typique de la rhétorique de l'éloge développée dans les inscriptions honorifiques à l'époque impériale, et on la compte par dizaines dans de très nombreuses cités, qui l'utilisent pour vanter de manière générale l'exercice exemplaire de sa πολιτεία par un individu. C'est un autre formulaire, à valeur institutionnelle,

dédicace du κοινόν est plus précise et l'honore en tant que stratège des Achéens et agonothète des Antinoeia. Cette dernière mention donne un *terminus post quem* à l'inscription, qui a été gravée après 130, année de la mort et de la divinisation d'Antinoos, favori d'Hadrien dont le culte, voulu par l'empereur, a connu une grande mais éphémère diffusion dans les provinces orientales, avant de se rétracter sur quelques centres névralgiques.<sup>7</sup> Sans entrer dans les détails d'une démonstration qui ne concerne pas directement mon propos, il est vraisemblable que les Antinoeia mentionnés ici, visiblement organisés par le κοινόν achéen, se déroulaient à Mantinée (métropole de Bithynion, la patrie d'Antinoos, et à ce titre particulièrement encline à célébrer le culte du favori défunt).<sup>8</sup> Les Antinoeia de Mantinée sont encore attestés à la fin du II<sup>e</sup> ou au début du III<sup>e</sup> s.,<sup>9</sup> mais le style de gravure de la dédicace de Messène, très caractéristique avec ses courbes et ses ornements, orientait les premiers éditeurs vers une date plus haute, dans les dernières années du règne d'Hadrien ou au début du rè-

---

qui signale la victoire au concours de l'ἀριστοπολιτεία: à Sparte, la formule λαβόντα τὰς τῆς ἀριστοπολιτείας τιμὰς (κατὰ τὸν νόμον) est attestée avec une grande régularité; à Messène, trois inscriptions mentionnent la couronne ou la statue de l'ἀριστοπολιτεία. Pour un argumentaire plus détaillé sur ce point, voir mon article à paraître, Stratégies de carrière et stratégies de distinction: la double citoyenneté dans le Péloponnèse d'époque impériale, dans: A. HELLER – A.-V. PONT (éd.), Patrie d'origine et patries électives. Les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine (éditions Ausonius).

<sup>7</sup> Alors que de nombreuses cités de l'Orient romain frappent monnaie à l'effigie d'Antinoos dans les années 130, le culte n'est attesté au-delà de ces années que dans quelques cités particulièrement liées au jeune homme ou à Hadrien (Athènes, Antinoopolis, Mantinée, Bithynion). Voir l'ouvrage de référence de H. MEYER, Antinoos, 1991. Un livre collectif sous la direction de F. CHAUSSON, qui associe des historiens, des historiens de l'art, des papyrologues et des numismates, est en préparation et devrait être publié en 2012 aux éditions Errance sous le titre: Antinoos, la fabrication d'un dieu (Rome, Latium, Égypte, Grèce, Asie mineure).

<sup>8</sup> Voir Paus. 8, 9, 7–8. Deux autres inscriptions (IvO 452 et IG IV 590), en plus de celle en l'honneur de T. Flavius Polybios, honorent des individus qui cumulent les charges de stratège des Achéens et d'agonothète des Antinoeia. La conclusion qui s'impose est que ce concours était organisé par le κοινόν. Dès lors, la restitution proposée par DITTENBERGER pour les l. 8–9 de IvO 450: ἀγγῶς κ[αί ἐπιμε]λῶ[ς ἀγορανομί]σαν[τα] ne me convainc pas. Le participe aoriste manquant doit se rapporter, lui aussi, à une charge fédérale, et l'agoranomie ne me semble pas attestée dans ce contexte. En revanche, la charge de γραμματεὺς est bien attestée au niveau du κοινόν et est parfois cumulée avec celle de stratège. On pourrait donc proposer [γραμματεὺ]σαν[τα], ou encore [ἀγωνοθετή]σαν[τα], s'il s'agit de préciser les qualités dont Flavius Polybios a fait preuve dans sa fonction. L'adverbe ἀγγῶς peut être employé pour qualifier l'exercice de toutes sortes de charges, religieuses ou non.

<sup>9</sup> IG IV 590 en l'honneur de T. Statilius Timocrates Memmianus, citoyen d'Épidaure et d'Argos, dont on peut hésiter à situer la carrière sous Marc-Aurèle ou sous les premiers Sévères. Cf. B. PUECH, Grands-prêtres et helladarques d'Achaïe, REA 85, 1983, 29 et A. SPAWFORTH, Families at Roman Sparta and Epidaurus: Some Prosopographical Notes, ABSA 80, 1985, 256–257 (qui abaisse la carrière de Memmianus sous les Sévères mais ne résout pas le problème posé par le fait qu'à la fin du règne de Marc Aurèle, l'Argolide a peut-être fait sécession du κοινόν achéen). Je reviens sur cette chronologie dans l'article à paraître cité n. 6.

gne d'Antonin – date qui s'accorde avec le stemma de la famille de Flavius Polybios tel qu'il a été reconstitué par D. BALDASSARRA.<sup>10</sup>

L'intérêt principal de ces deux inscriptions, du point de vue qui m'occupe ici, réside dans l'épigramme qui figure au début ou à la fin de chacune d'elles et qui évoque Polybe fils de Lycortas, l'historien et homme politique du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Plusieurs autres témoignages permettent d'affirmer que ce distique a été composé à l'époque de Polybe et gravé sur des monuments en son honneur.

C'est en effet grâce à nos deux textes, très bien conservés, que l'on a pu restituer cette même épigramme dans deux inscriptions mutilées de l'époque hellénistique, ornant des stèles, l'une à Mantinée, l'autre à Kleitôr, deux cités d'Arcadie.<sup>11</sup> Sur la stèle de Mantinée (qui est brisée), on ne lit que trois mots (τοῦτο Λυκόρτ[-----] περι-καλλ[έξ]), mais ils sont suffisants pour assurer la restitution. Sur la stèle de Kleitôr, ornée d'un célèbre relief représentant un homme en armes, seule subsiste la deuxième ligne, ἀντὶ καλῶν ἔργων εἴσατο Πό[υ]λυ[βίω]. La lecture du nom de Polybe n'ayant pas fait l'unanimité parmi les savants du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont vu la pierre, l'identification du personnage honoré et, partant, la restitution de l'épigramme ont fait l'objet de controverses,<sup>12</sup> mais l'hypothèse d'une stèle en l'honneur de l'historien, portant le même texte que celle de Mantinée, s'est imposée et a été reprise par l'ensemble des commentateurs ultérieurs.<sup>13</sup> Ces monuments offrent un exact parallèle archéologique au témoignage de Pausanias, qui signale à plusieurs reprises, dans le livre VIII consacré à l'Arcadie, des stèles, des reliefs ou des statues représentant Polybe, ainsi remercié par les cités du Péloponnèse pour son rôle de médiateur avec le pouvoir romain après 146.<sup>14</sup> Dans le récit de Polybe lui-même sont évoqués les «très grands honneurs» (μέγιστα τιμαί) que lui accordèrent les cités de son vivant et après sa mort.<sup>15</sup> Les stèles ou les statues décrites par Pausanias, comme celles dont nous avons des traces archéologiques, datent donc bien du milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.

Ainsi, l'épigramme gravée au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. sur la base de statues érigées en l'honneur d'un Messénien nommé T. Flavius Polybios ornait originellement les représentations

<sup>10</sup> BALDASSARRA (n. 6) 132.

<sup>11</sup> IG V 2, 304 et 370.

<sup>12</sup> Voir la discussion de G. FOUGÈRES, *Inscriptions de Mantinée*, BCH 20, 1896, 148–149.

<sup>13</sup> Ainsi A. CHANIOTIS, *Historie und Historiker in den griechischen Inschriften*, 1988, E 40 p. 330, la compte sans hésiter parmi les monuments en l'honneur de Polybe.

<sup>14</sup> Paus. 8, 9, 1; 30, 8; 37, 2; 41, 5; 48, 8. Ces représentations figurées de Polybe se situent à Mantinée, à Mégalopolis, à Lykosoura, à Pallantion et à Tégée.

<sup>15</sup> Pol. 39, 5, 4. Cette phrase a généralement été attribuée à l'éditeur posthume de Polybe (cf. F. W. WALBANK, *A Historical Commentary of Polybios*, 1979, ad loc. et Polybe, *Histoire*, trad. D. ROUSSEL, 2003 [1970], n. 8 p. 1344). Toutefois, les inscriptions témoignent que les honneurs funèbres (tels que des funérailles publiques) peuvent être accordés à un individu de son vivant; sa mort future est alors explicitement mentionnée dans le décret. Voir les exemples réunis par É. CHIRICAT, *Funérailles publiques et enterrement au gymnase à l'époque hellénistique*, dans: P. FRÖHLICH – CHR. MÜLLER (éd.), *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique*, 2005, 207–223.

figurées de l'historien Polybe. C'était là, sans aucun doute, une manière d'établir entre les deux Polybe une filiation, sur la nature de laquelle on peut s'interroger. Les commentateurs ont en général compris qu'il s'agissait d'une revendication généalogique.<sup>16</sup> La famille de T. Flavius Polybios, dont la citoyenneté romaine remonte donc au règne des Flaviens, est assez bien documentée à Messène:<sup>17</sup> elle possédait un tombeau monumental près de la porte arcadienne, l'endroit où l'on enterrait les citoyens les plus en vue, mais aussi, ainsi que le souligne N. LURAGHI, le point de départ de la route reliant Messène à Mégalopolis – la patrie de Polybe l'historien.<sup>18</sup> Deux des membres de cette famille (notre T. Flavius Polybios et son petit-fils ou arrière-petit-fils homonyme) ont occupé des fonctions importantes au sein du κοινόν achéen. Il semble donc tout à fait possible que cette famille de notables messéniens, au sein de laquelle le nom de Polybios est récurrent, prétende effectivement descendre de Polybe. L'usage de l'homonymie en lien avec des revendications généalogiques est abondamment attesté, à Messène comme ailleurs.<sup>19</sup> L'existence d'une branche de la descendance de Polybe à Messène pourrait s'expliquer par des alliances matrimoniales entre membres des élites de cités voisines.

Soulignons toutefois que la filiation entre l'historien et son homonyme du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. n'est pas revendiquée explicitement, mais simplement suggérée par la mise en regard des dédicaces composées en l'honneur de l'un et de l'autre. La filiation peut ainsi être autant, sinon plus, politique que biologique: ce sont certainement les fonctions exercées par T. Flavius Polybios au sein du κοινόν achéen qui justifient le rappel du souvenir d'un des dirigeants de la ligue à son apogée. L'ancêtre historique est ici convoqué comme modèle de comportement politique, et le contemporain présenté comme le digne héritier des qualités qui fondent l'homme d'État. Les cités de l'époque impériale donnèrent parfois à ce type de comparaison une reconnaissance officielle, en accordant à leurs bienfaiteurs les plus méritants le titre de «nouvel un tel», en référence à un héros ou un personnage historique célèbre.<sup>20</sup> T. Flavius Polybios, s'il est implicitement salué comme un nouveau Polybe, n'est cependant pas crédité ouvertement de ce titre, qui n'a de sens que si l'*honorandus* ne porte justement pas le même nom que l'ancêtre prestigieux auquel il est comparé. La solution adoptée par Messène et le κοινόν achéen pour louer Flavius Polybios, fondée uniquement sur l'homonymie, est par là-même plus ambiguë, et laisse ouverte à l'interprétation la nature précise

<sup>16</sup> Depuis DITTENBERGER et PURGOLD, dans leur commentaire à IvO 449, et HILLER VON GAERTRINGEN, IG V 2, XXXII 117, jusqu'aux plus récents commentateurs, BALDASSARRA (n. 6) 128–129 et LURAGHI (n. 4) 304–305 et 315.

<sup>17</sup> Voir l'étude de BALDASSARRA (n. 6) 127–141.

<sup>18</sup> LURAGHI (n. 4) 305, avec renvoi à Paus. 4, 33, 3.

<sup>19</sup> À Messène, une famille de Claudii qui compte plusieurs membres du nom d'Aristoménès se rattachait certainement au héros homonyme des guerres de Messénie (voir LURAGHI [n. 4] 318–323), tout comme les Claudii Saithidae faisaient remonter leur généalogie à Saithidas l'Ancien (voir infra p. 297–298). À Sparte, les Claudii Brasidae se donnaient sans doute pour ancêtre le général Brasidas de l'époque classique (infra p. 307, avec d'autres exemples).

<sup>20</sup> Sur cet usage, voir infra p. 309–310.

du lien établi entre l'ancêtre historique et celui qui peut dès lors apparaître comme son descendant ou/et son émule.

*Le remploi de monuments honorifiques: entre usurpation et identification*

Deux passages de Pausanias ont depuis longtemps été rapprochés des inscriptions en l'honneur de T. Flavius Polybios, et récemment analysés plus en détails en lien avec les stratégies d'auto-représentation des élites.<sup>21</sup> Ils décrivent en effet une forme de réappropriation de la mémoire d'ancêtres prestigieux qui joue à la fois, comme dans le cas de Flavius Polybios, sur l'impact visuel d'un monument honorifique et sur l'homonymie. Le premier exemple se situe à Mantinée, en Arcadie.

Μαντινεῦσι δὲ ἐν τῇ ἀγορᾷ ... ἡρώδων ἐστὶ Ποδάρου· φασὶ δὲ ἀποθανεῖν αὐτὸν ἐν τῇ πρὸς Ἐπαιμίνωνδαν καὶ Θεβαιοὺς μάχῃ. γενεαῖς δὲ τρισὶν ἐμοῦ πρότερον μετέθεσαν τοῦ τάφου τὸ ἐπίγραμμα ἐς ἄνδρα ἀπόγονον μὲν ἐκείνου Ποδάρου καὶ ὁμώνυμον, γεγονότα δὲ καθ' ἡλικίαν ὡς πολιτείας ἤδη Ῥωμαίων μετεिल्φέναι. Ποδάρην δὲ ἐπ' ἐμοῦ τὸν ἀρχαῖον ἐτίμων οἱ Μαντινεῖς.

«Sur l'agora de Mantinée, il y a [...] un *hérôdon* de Podarès. On dit qu'il mourut dans la bataille contre Épaminondas et les Thébains. Trois générations avant moi, l'inscription de la tombe fut modifiée en l'honneur d'un descendant et homonyme de ce Podarès, qui était d'une génération permettant d'obtenir la citoyenneté romaine. Mais, à mon époque, les Mantinéens honoraient Podarès l'Ancien.»<sup>22</sup>

L'opération qui a permis de réaffecter, au moins provisoirement, le monument de Podarès l'Ancien à son descendant de l'époque impériale est décrite par l'expression μετατιθέναι τὸ ἐπίγραμμα, qui apparaît ici comme une variante du verbe μεταγράφειν ou μετεπιγράφειν, attesté à la fois dans les sources épigraphiques et littéraires. Changer l'inscription d'un monument (en particulier de la base d'une statue) semble avoir été une pratique assez courante et globalement bien acceptée, même si elle nous est surtout connue par des textes qui la dénoncent ou tentent de la prévenir.<sup>23</sup> Parmi ces textes, le plus célèbre est sans doute le discours aux Rhodiens de Dion de Pruse, prononcé au début du règne de Vespasien, et dont le fil conducteur est précisément la critique du remploi des statues honorifiques.<sup>24</sup> Reprenant l'explication donnée, d'après

<sup>21</sup> LURAGHI (n. 4) 309–317 et idem (n. 6).

<sup>22</sup> Paus. 8, 9, 9.

<sup>23</sup> Voir L. ROBERT, *Hellenica* II, 1946, 109–111 (qui cite quelques textes interdisant le déplacement et/ou la réinscription de statues, votives ou honorifiques, mais aussi un décret de Lindos mettant en vente le droit de le faire sur des statues anciennes). L'étude de référence sur le remploi des statues et la μεταγραφή reste celle de H. BLANCK, *Wiederverwendung alter Statuen als Ehrendenkmäler bei Griechen und Römern*, 1969.

<sup>24</sup> Voir A. GANGLOFF, Quand les statues parlent: réemploi et réséantisation des statues grecques à l'époque impériale (Dion de Pruse, Or. 12 et 31), à paraître dans les actes du colloque Informer, commander, persuader, débattre: la communication comme action, organisé à l'École Normale Supérieure-Paris les 12–13 décembre 2008. Je remercie l'auteur de m'avoir communiqué le texte de cet article avant sa parution.

lui, par les Rhodiens pour rendre compte de la genèse de cette pratique et la justifier, Dion distingue trois manières de remployer les statues, correspondant à trois étapes successives qui font implicitement l'objet d'une condamnation croissante de sa part. Les autorités civiques auraient dans un premier temps utilisé des statues «qui étaient endommagées et qui ne se trouvaient plus sur leur base (ἀπὸ τῶν συντετριμμένων καὶ οὐδὲ ἐφεστῶτων ἐπὶ ταῖς βάσεισι), après les avoir restaurées, d'une certaine manière en les rendant différentes de l'original (ἐπισκευάζοντας καὶ τρόπον τινὰ ἐξ ἀρχῆς ποιῶντας ἐτέρους)»; puis elles firent «graver une inscription sur les statues en bon état qui n'en portaient pas; et on finit par en faire autant sur certaines très anciennes qui étaient déjà inscrites» (τοὺς ὑγιεῖς μὲν, οὐκ ἔχοντας δὲ ἐπιγραφάς, ἐπιγράφεσθαι καὶ τὸ λοιπὸν ἤδη καὶ τῶν ἐπιγεγραμμένων τινὰς τῶν σφόδρα παλαιῶν).<sup>25</sup> Si ces trois modes de emploi (la statue seule, éventuellement retravaillée à la ressemblance du personnage en l'honneur de qui elle est remployée; la statue avec sa base anépigraphe; la statue avec sa base inscrite) reflètent peut-être une évolution, on peut douter qu'ils se soient succédés dans le temps avec une rigueur parfaite, l'un remplaçant et annulant le précédent, et supposer au contraire qu'ils pouvaient coexister à une même époque et dans un même lieu.

S'agissant du dernier type de emploi, la question se pose de savoir ce qu'il advenait de l'ancienne inscription. Dans le discours aux Rhodiens, il est clairement dit qu'elle était effacée pour laisser place à la nouvelle.<sup>26</sup> L'effacement du nom – et donc de la mémoire – de l'*honorandus* originel est bien ce qui provoque l'indignation de Dion, qui insiste dans tout le discours sur l'importance, pour une cité telle que Rhodes, de conserver la μνήμη de ses grands hommes. Mais les témoignages épigraphiques montrent que d'autres stratégies étaient possibles. Parfois, plutôt que de marteler l'ancienne inscription, on se contentait de tourner le bloc, en stuquant éventuellement la première dédicace pour la soustraire plus efficacement aux regards.<sup>27</sup> Dans d'autres cas, on décidait au contraire de conserver le souvenir de la dédicace originelle, soit de manière discrète, en la regravant, au moment du emploi, au dos de la base ou entre les

<sup>25</sup> Dion Chr. 31, 141. Aux § 90–93, le sophiste précise que les statues ayant une base anépigraphe sont soit celles d'hommes tellement célèbres qu'ils sont aisément identifiables sans inscription, soit celles de héros ou de dieux. Il entend démontrer ainsi que le emploi de ce type de statues est tout aussi scandaleux, voire plus, que celui des statues avec une base inscrite, mais dans le passage que j'ai cité (§ 141), la gradation suggère malgré tout que c'est cette dernière pratique qui suscite le plus d'indignation.

<sup>26</sup> Dion Chr. 31, 9.

<sup>27</sup> Voir CHR. HOËT-VAN CAUWENBERGHE, *Mémoire abolie des femmes: l'exemple de l'Achaïe romaine au premier siècle après J.-C.*, CCG 14, 2003, 271–272, qui étudie l'exemple d'une base d'Épidaure originellement inscrite en l'honneur de Théaridès, fils de Lycortas (le frère de Polybe), tournée une première fois pour accueillir, avec un autre bloc, des statues de Claude et d'Agrippine, puis une deuxième fois pour recevoir une statue de Stilia Messalina. Les trois inscriptions sont encore lisibles aujourd'hui. Le stuc, s'il est appliqué, n'aboutit qu'à une oblitération provisoire du texte originel, car il disparaît en quelques années à l'air libre.

pieds de la statue – ainsi qu'on en a plusieurs exemples à Oropos et à Athènes<sup>28</sup> –, soit très ouvertement, en la laissant intacte et en gravant la nouvelle dédicace en-dessous. La coexistence de deux dédicaces sur une même base est particulièrement bien attestée (une dizaine d'exemples) sur l'Acropole d'Athènes, dans le cas de statues des époques classique ou hellénistique remployées pour honorer des Romains au I<sup>er</sup> s. av. et au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.<sup>29</sup> Les études consacrées à ces bases concluent toutes à une mise en regard volontaire des deux textes, qui étaient faits pour être lus ensemble et assignaient ainsi une double identité à la statue. Pour les Athéniens, c'était à la fois une manière de mettre en valeur leur patrimoine culturel (les œuvres de quelques-uns des plus grands noms de la sculpture) et d'affirmer la grandeur de leur histoire, en représentant les Romains sous les traits d'Athéniens du passé.

Avec des motivations et dans un contexte différents – il s'agit d'un ἡρώων et non d'une statue honorifique, et la réinscription se fait au profit d'un descendant direct, et non d'un étranger –, il me semble que le passage de Pausanias sur le monument de Podarès à Mantinée témoigne d'une démarche similaire. Même si dans un premier temps, la μεταγραφή semble avoir eu pour conséquence de réaffecter l'ἡρώων, et donc également le culte héroïque qui s'y déroulait, à la personne de Podarès le Jeune, trois générations plus tard c'est bien Podarès l'Ancien qui est (à nouveau, après une interruption?) honoré dans ce lieu.<sup>30</sup> Sa mémoire n'a nullement été abolie par la réinscription de son monument. Peut-être la dédicace originelle avait-elle été conservée, mais un autre témoignage de Pausanias suggère que le souvenir de la première affectation d'un monument peut subsister même en l'absence d'un texte qui l'explique. Décivant les abords de l'Héraion de Mycènes, le Périégète mentionne qu'il y a devant l'entrée,

<sup>28</sup> Pour Oropos, voir les exemples commentés par J. MA, *Observations on Honorific Statues at Oropos (and elsewhere)*, ZPE 160, 2007, 93–94. Pour Athènes, voir note suivante.

<sup>29</sup> Plusieurs études récentes se sont penchées sur les remplois de statues à Athènes: E. PERRIN-SAMINADAYAR, *Aere perennius. Remarques sur les commandes publiques de portraits en l'honneur des grands hommes à Athènes à l'époque hellénistique: modalités, statut, réception*, dans: Y. PERRIN (éd.), *Iconographie impériale, iconographie royale, iconographie des élites dans le monde gréco-romain*, 2004, 109–137; J. L. SHEAR, *Reusing Statues, Rewriting Inscriptions and Bestowing Honours in Roman Athens*, dans: Z. NEWBY – R. LEADER-NEWBY, (éd.), *Art and Inscriptions in the Ancient World*, 2007, 221–246; C. M. KEESLING, *The Hellenistic and Roman Afterlives of Dedications on the Athenian Akropolis*, dans: R. KRUMEICH – CHR. WITSCHEL (éd.), *Die Akropolis von Athen im Hellenismus und in der römischen Kaiserzeit*, 2010, 303–327; R. KRUMEICH, *Vor klassischem Hintergrund. Zum Phänomen der Wiederverwendung älterer Statuen auf der Athener Akropolis als Ehrenstatuen für Römer*, *ibid.*, 329–398.

<sup>30</sup> L'ἡρώων de Podarès a été identifié de manière vraisemblable sur l'agora de Mantinée. À l'intérieur de cet édifice rectangulaire, on a retrouvé trois urnes funéraires: on peut penser qu'il s'agit de celles de Podarès l'Ancien et de deux de ses descendants, dont Podarès le Jeune, qui aurait donc reçu, comme son ancêtre, un culte héroïque. Cf. M. JOST, *Sanctuaires et cultes d'Arcadie*, 1985, 131 et 539–540. Le passage de Pausanias ne s'oppose pas à ce que les deux cultes aient coexisté (ou aient été associés), mais suggère une évolution: la réinscription du monument a pendant un temps mis au premier plan le plus récent destinataire des honneurs héroïques, avant que la mémoire du plus ancien ne reprenne le dessus.

entre autres statues de héros, celle d'Oreste, et il précise: «on dit en effet que la statue qui porte une inscription disant qu'il s'agit de l'empereur Auguste est celle d'Oreste» (τὸν γὰρ ἐπίγραμμα ἔχοντα, ὡς εἶη βασιλεὺς Αὐγουστος, Ὀρέστην εἶναι λέγουσιν).<sup>31</sup> Dans ce cas, il semble bien que la base ne porte qu'une dédicace en l'honneur d'Auguste (soit que l'ancienne dédicace ait été effacée, soit que la base ait été anépigraphique, soit encore que la statue seule ait été remployée). Pourtant, les gens de la région savent reconnaître une représentation d'un des héros de leur patrimoine mythologique, et Pausanias, tout en signalant le remploi en faveur d'Auguste, souscrit à l'interprétation locale du monument, qu'il présente d'emblée comme une statue d'Oreste.<sup>32</sup> Le même genre de mémoire locale, se transmettant oralement et survivant aux vicissitudes qui affectent les statues, est attesté de manière indirecte par Favorinus, lorsqu'il évoque les pillages auxquels se livra Memmius au moment du sac de Corinthe: celui-ci, dans son ignorance et son manque total de culture, aurait fait inscrire (ἐπέγραψε) les noms de Nestor et Priam sur les bases de deux statues représentant en réalité des jeunes gens de Phénéos en Arcadie.<sup>33</sup> Le peuple romain se laissa prendre à la supercherie, mais le fait que cette anecdote ait traversé les siècles jusqu'à l'époque d'Hadrien montre que les Grecs, eux, n'avaient pas oublié l'identité première des statues ainsi redédiées.

C'est également dans un contexte de controverses sur fond de mémoire locale que s'inscrit le deuxième passage de Pausanias invoqué comme parallèle au cas de T. Flavius Polybios – parallèle d'autant plus pertinent qu'il concerne lui aussi un Messénien de l'époque hadrienne et antonine. Après avoir mentionné les statues qu'abritait un sanctuaire de Messène appelé le *ιεροθύσιον*, puis celles du gymnase, le Périégète évoque une stèle dont l'attribution pose problème.

Αἰθίδαν δὲ ἐμαυτοῦ πρεσβύτερον ὄντα εὕρισκον, γενομένῳ δὲ οἱ χρήμασιν οὐκ ἀδυνάτω τιμαὶ παρὰ Μεσσηνίων ὑπάρχουσιν ἄτε ἥρωι. εἰσὶ δὲ τῶν Μεσσηνίων οἱ τῷ Αἰθίδα χρήματα μὲν γενέσθαι πολλὰ ἔλεγον, οὐ μὲντοι τοῦτόν γε εἶναι τὸν ἐπειρασμένον τῇ στήλῃ, πρόγονον δὲ καὶ ὁμώνυμον ἄνδρα τῷ Αἰθίδα.

«J'ai découvert aussi un certain Aithidas, plus âgé que moi et non dépourvu de richesses, qui reçoit chez les Messéniens des honneurs comme un héros. Parmi les Messéniens, certains disaient qu'Aithidas avait certes beaucoup d'argent, mais que ce n'est pas lui qui est représenté sur la stèle, mais son ancêtre et homonyme».<sup>34</sup>

Le quasi-contemporain de Pausanias a été identifié comme l'un des Messéniens les plus éminents de son temps, Ti. Claudius Saithidas Caelianus, qui a été grand-prêtre à

<sup>31</sup> Paus. 2, 17, 3, avec le commentaire de K. W. ARAFAT, *Pausanias' Greece. Ancient Artists and Roman Rulers*, 1996, 126–127.

<sup>32</sup> Il adopte une position très proche dans un autre passage (1, 2, 4), où il évoque une statue équestre de Poséidon, près du temple de Déméter, avant de signaler qu'à son époque, l'inscription attribuée la statue à un autre – laissé dans l'anonymat (τὸ δὲ ἐπίγραμμα τὸ ἐφ' ἡμῶν τῆν εἰκόνα ἄλλω δίδωσι καὶ οὐ Ποσειδῶν).

<sup>33</sup> [Dion Chr.] 37, 42.

<sup>34</sup> Paus. 4, 32, 2.

vie du culte impérial provincial en Achaïe et helladarque du κοινόν achéen sous le règne de Trajan, et dont le fils est entré au Sénat.<sup>35</sup> La mention des honneurs héroïques rendus à ce grand personnage laisse penser que la stèle vue par Pausanias faisait partie d'un ἡρώων, que l'on a proposé d'identifier avec un monument prostyle situé au bout du stade de Messène, sur la muraille.<sup>36</sup> La description que fait Pausanias de la stèle suggère un remploi et une μεταγραφή. Lorsqu'il l'a «découverte»,<sup>37</sup> il l'a attribuée au riche personnage de l'époque antonine – ce qui se comprend aisément si une dédicace donnait son nom –; mais dans un deuxième temps, il rapporte les propos de ceux qui, à Messène, proposent une autre identification. Cette stèle, originellement destinée à Saithidas l'Ancien, a été réinscrite au profit de son descendant, et peut-être même retravaillée, à la manière des vieilles statues rhodiennes évoquées par Dion, à qui l'on faisait changer d'aspect pour les faire ressembler au nouveau destinataire de l'honneur. Cette forme de remploi a visiblement suscité quelques réticences à Messène, si l'on en croit la remarque ironique sur la richesse de Saithidas le Jeune, qui n'a pas suffi à occulter le souvenir de son ancêtre.

Pourtant, on peut penser que, dans ce cas encore, le but du remploi n'était nullement d'effacer la mémoire de l'ancêtre prestigieux, mais au contraire de la récupérer. Pausanias précise que Saithidas l'Ancien aurait défendu Messène contre un assaut de Démétrios de Pharos, en 214 av. J.-C.<sup>38</sup> De même, Podarès l'Ancien s'était distingué sur le champ de bataille contre les Thébains, et les Mantinéens lui reconnaissaient la

<sup>35</sup> HABICHT (n. 2) 38 et n. 35, 58–59. Voir PIR<sup>2</sup> C 1004. Pour la date de ses fonctions fédérales, voir F. CAMIA – M. KANTIRÉA, *The Imperial Cult in the Peloponnese*, dans: A. D. RIZAKIS – CL. LEPENIOTI (éd.), *Roman Peloponnese III*, 2010, 401, qui révisent la datation traditionnelle (fin du règne d'Hadrien ou début du règne d'Antonin) défendue par PUECH (n. 9) 27–28 et reprise par les commentateurs ultérieurs. Sur son fils sénateur, H. HALFMANN, *Die Senatoren aus dem östlichen Teil des Imperium Romanum bis zum Ende des 2. Jahrhunderts n. Chr.*, 1979, n° 93. Sur la famille des Claudii Saithidae, D. BALDASSARA, *Famiglie aristocratiche a Messene nella prima età imperiale: il contributo dell'epigrafia*, dans: G. CRESCI – A. PISTELLATO (éd.), *Studi in onore di Fulvio Mario Broilo*, 2007, 36–42 et 48–49, qui considère (n. 58 p. 36) que la divergence entre la forme du nom chez Pausanias (Aithidas) et celle abondamment attestée par l'épigraphie (Saithidas) doit s'expliquer par une erreur du Périégète lui-même plutôt que par une erreur dans la tradition manuscrite.

<sup>36</sup> LURAGHI (n. 6) 195–198, suivi par P. FRÖHLICH, *Les tombeaux de la ville de Messène et les grandes familles de la cité à l'époque hellénistique*, dans: C. GRANDJEAN (éd.), *Le Péloponnèse d'Épaminondas à Hadrien*, 2008, 218–219. Tous deux rejettent l'hypothèse d'un monument construit à l'époque hellénistique et concluent à une datation dans le courant du II<sup>e</sup> s. p.C., mais avec des remplois de stèles et de blocs de l'époque hellénistique.

<sup>37</sup> Je comprends le verbe εὐρίσκειν au sens de «trouver par hasard», ainsi que le fait J. AUBERGER dans l'édition Budé aux Belles Lettres (et non au sens de «learn by inquiry», traduction anglaise de la collection Loeb, suivie par N. LURAGHI).

<sup>38</sup> Il se trompe en mentionnant Démétrios fils de Philippe, alors que celui qui mena l'assaut contre Messène était Démétrios de Pharos. Voir C. GRANDJEAN, *Les Messéniens de 370/369 au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère: monnayage et histoire*, 2003, 80 et n. 123.

troisième place dans la compétition pour le prix de la bravoure.<sup>39</sup> La gloire apportée par ces exploits guerriers continue de faire sens dans le monde pourtant pacifié de l'époque impériale. Alors que la guerre ne menace plus directement les communautés civiques, la valeur militaire reste une référence obligée dans la formation des jeunes comme dans l'éloge des citoyens et fait l'objet de multiples transpositions symboliques.<sup>40</sup> Les notables évergètes, parfois acclamés comme les protecteurs et les sauveurs de leur patrie, étaient perçus comme mettant en œuvre, avec des moyens et dans un contexte différents, la même ἀρετή que les généraux de jadis, prenant en charge, tout comme eux, la défense d'intérêts vitaux pour leurs concitoyens.<sup>41</sup> Cette identité de fonction entre les grands hommes du passé et ceux du temps présent donne tout son sens au emploi d'anciens monuments honorifiques, qui deviennent dès lors dépositaires de plusieurs mémoires. Loin d'entrer en concurrence, celles-ci se font écho et se renforcent mutuellement. La permanence de la mémoire de l'ancêtre ou du modèle apparaît même, dans certains cas, comme la condition indispensable pour que puisse se constituer et se perpétuer la mémoire du descendant ou de l'émule. J'ai évoqué le cas des emplois athéniens, dont certains s'expliquent par la volonté d'établir une filiation entre les héros du passé et les grands hommes du présent. Faisant écho encore une fois aux témoignages archéologiques, Pausanias donne un exemple éclairant de cette forme d'honneur lorsqu'il fait allusion à une μεταγραφή des statues de Miltiade et de Thémistocle qui se dressaient dans le prytanée d'Athènes, dont «on a changé l'inscription en faveur d'un Romain et d'un Thrace» (τὰς γὰρ Μιλτιάδου καὶ Θεμιστοκλέους εἰκόνας ἐς Ῥωμαίων τε ἄνδρα καὶ Θράκα μετέγραψαν).<sup>42</sup> L. ROBERT a identifié ces étrangers anonymes:<sup>43</sup> le roi thrace Rhoimètalkès III, archonte à Athènes en 37/38 ap. J.-C., et Gaius Iulius Nicanor, citoyen romain originaire de Syrie men-

<sup>39</sup> Paus. 8, 9, 10.

<sup>40</sup> Ainsi, à la basse époque hellénistique, la «couronne de la valeur», qui récompensait originellement l'excellence sur le champ de bataille, a pu être accordée à des notables qui avaient mené des ambassades auprès du pouvoir romain. Voir la brève étude de G. THÉRIAULT, Les «prix de la valeur» (aristeia) et l'évolution des honneurs civiques à la basse époque hellénistique et à l'époque romaine: persistance des valeurs et mode de reconnaissance sociale, CEA 44, 2007, 51–71, qui réfute l'idée d'une banalisation et d'un affadissement de cet honneur à partir du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. Sur la permanence de certaines institutions militaires et, surtout, de certains aspects de la «culture de guerre» dans la cité grecque d'époque impériale, voir C. BRÉLAZ, L'adieu aux armes: la défense de la cité grecque dans l'empire romain pacifié, dans: Sécurité collective et ordre public dans les sociétés anciennes, Fondation Hardt, Entretiens sur l'Antiquité classique 54, 2007, 155–204.

<sup>41</sup> Un témoignage éclatant de la continuité établie entre l'ἀρετή des ancêtres, se manifestant sur le champ de bataille, et celle des contemporains, se manifestant par des bienfaits, pourrait être donné par l'ἥρωον de Ti. Claudius Saithidas Caelianus, si l'on souscrit à la localisation qu'en propose LURAGHI (voir n. 36): l'emplacement de l'ἥρωον, en haut des remparts de Messène, renverrait clairement à la fonction défensive assumée par l'ancêtre de Saithidas, fonction dont lui-même serait l'héritier en temps de paix.

<sup>42</sup> Paus. 1, 18, 3.

<sup>43</sup> Bull. ép. 1962, 137 p. 155 et 1984, 183.

tionné par Dion dans son discours aux Rhodiens.<sup>44</sup> Le premier pouvait être assimilé au vainqueur de Marathon parce qu'il occupait après lui la fonction d'archonte, mais surtout parce qu'il régnait sur une région où celui-ci avait jadis exercé un gouvernement et noué une alliance matrimoniale. Le second avait racheté l'île de Salamine pour le compte des Athéniens et reçu officiellement le titre de «nouveau Thémistocle», attesté par quelques inscriptions.<sup>45</sup> C'est la similitude des actions accomplies par les contemporains et par les ancêtres qui justifie ici le remploi. Afin d'honorer ces bienfaiteurs, on les a représentés sous les traits d'illustres hommes du passé auxquels ils avaient mérité d'être comparés. La décision n'avait de sens que si l'on pouvait encore, en regardant ces statues, reconnaître les généraux athéniens derrière le Romain et le Thrace. «Portraits crachés» de leurs modèles, les évergètes de l'époque impériale en réincarnaient les vertus et en prenaient l'apparence. Les monuments réinscrits en leur nom se prêtaient ainsi à une double lecture qui était le fondement même du processus d'identification.

Tous ces exemples forment comme un parfait contre-point au discours de Dion sur les méfaits du remploi et de la *μεταγραφή*. Là où le sophiste fustige une perte de mémoire, une négation du passé, le texte de Pausanias, éclairé par des parallèles épigraphiques et archéologiques, suggère au contraire un constant va-et-vient entre passé et présent au sein d'une mémoire complexe et cumulative. Ce jeu de miroirs ne va toutefois pas sans poser problème, et l'identification à l'ancêtre prestigieux risque toujours d'être interprétée comme une tentative d'usurpation. Le Périégète se fait, plus subtilement que Dion, l'écho des réserves que pouvaient susciter de tels remplois «honorifiques» lorsqu'il évoque le culte rendu à Podarès l'Ancien (le seul légitime à ses yeux semble-t-il) ou les commentaires ironiques des Messéniens sur la richesse de Saithidas.

Après ce long détour par Pausanias, revenons aux bases en l'honneur de T. Flavius Polybios. Les parallèles que j'ai évoqués me semblent suggérer que, tout comme la stèle de Saithidas, les statues d'Oreste-Auguste, de Miltiade-Rhoimètalkès ou de Thémistocle-Nicanor, les monuments en l'honneur de Polybe-Polybios devaient se caractériser par une ambiguïté visuelle favorisant l'identification entre l'ancêtre et son descendant putatif. On est en droit de se demander, à la suite de N. LURAGHI, qui était représenté sur ces bases, et l'hypothèse d'un remploi peut au moins être envisagée. Les bases ne portent pas de trace de martelage, et la paléographie indique sans doute possible qu'elles ont été inscrites à l'époque impériale. En théorie, cela n'exclut pas pour autant un

<sup>44</sup> Dion Chr. 31, 116–118.

<sup>45</sup> Sur Nicanor, voir surtout C. P. JONES, *Three Foreigners in Attica*, *Phoenix* 32, 1978, 222–228; CHR. HABICHT, *Salamis in der Zeit nach Sulla*, *ZPE* 111, 1996, 79–87; G. BOWERSOCK, *The New Hellenism of Augustan Athens*, *ASNP* 7, 2002, 11–16; S. FOLLET, *Julius Nicanor et le statut de Salamine*, dans: idem (éd.), *L'hellénisme d'époque romaine*, 2004, 139–170. La date de son action est controversée: après l'avoir longtemps située sous le règne d'Auguste, on a proposé de l'abaisser sous Claude voire Néron. Mais BOWERSOCK, loc. cit., argumente fortement pour le maintien de la date traditionnelle.

remploi, si l'on se souvient de la typologie établie par Dion dans le discours aux Rhodiens: une statue de Polybe aurait pu être ôtée de son socle pour être remployée sur la base en l'honneur de Flavius Polybios. On a un exemple très intéressant d'une telle pratique à Cos, au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C., qui met clairement en lumière la double identité assignée à certaines statues honorifiques et les enjeux de ce choix, pour l'*honorandus* comme pour la cité.<sup>46</sup> Le peuple honore une poétesse (ποιήτριαν) dont le nom est perdu, citoyenne d'Alexandrie et de Cos (Ἀλεξαν[δριδα] καὶ Κώϊαν), victorieuse aux concours des Σεβαστὰ Ὀλύμπια, au concours commun de l'Asie à Pergame et dans d'autres concours sacrés, pour sa valeur et son dévouement envers la cité; sous cette dédicace, en lettres plus petites mais de la même main, on a gravé la précision suivante: «la statue est celle de Delphis fille de Praxagoras, de Cos, auteur d'élégies» (ἀεικῶν Δελφίδος τᾶς Πραξαγόρα Κώϊας ἔλειογράφου). Le emploi est ici explicitement signalé et semble motivé, plutôt que par la qualité artistique de la statue – qui a pu néanmoins jouer un rôle –, par l'activité commune aux deux femmes. L'éditeur a proposé d'identifier Delphis fille de Praxagoras avec une Delphis louée pour son commerce avec les Muses de l'Olympe, dans une épigramme de Cos datée de la fin du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. La compositrice d'élégies devait en tout cas jouir d'une renommée locale, et c'est pourquoi la cité a utilisé sa statue pour honorer, quelques siècles plus tard, une autre poétesse à laquelle elle avait sans doute récemment octroyé la citoyenneté, peut-être en raison de ses victoires agonistiques.<sup>47</sup> Le emploi était destiné à la fois à proclamer l'excellence de l'*honorandus*, comparée à un prestigieux modèle, à renforcer son (récent) attachement à la cité en la représentant sous les traits d'une Coéenne de souche, et à exalter ainsi une tradition poétique locale présentée comme séculaire.

La double dédicace gravée sur les bases de Flavius Polybios ne signale pas aussi clairement un emploi, mais la présence du déictique dans l'épigramme en l'honneur de Polybe (τοῦτο περικαλλῆς ἄγαλμα) pourrait donner à cette partie du texte – isolée du reste car gravée à part dans un cas, sur l'entablement au-dessus de la moulure, et en lettres plus petites dans l'autre – une fonction similaire à la précision ajoutée en bas de l'inscription de Cos: rappeler l'identité première de la statue érigée sur ces bases. L'étude archéologique de la base de Messène (la seule encore en place) n'apporte pas d'élément décisif: elle ne permet ni d'étayer ni d'exclure avec certitude l'hypothèse du

<sup>46</sup> D. BOSNAKIS, Zwei Dichterinnen aus Kos. Ein neues inschriftliches Zeugnis über das öffentliche Auftreten von Frauen, dans: K. HÖGHAMMAR (éd.), *The Hellenistic Polis of Kos*, 2004, 99–108 (SEG 54, 787), avec le commentaire de MA (n. 28) 94–95.

<sup>47</sup> L'ordre des ethniques suggère que la citoyenneté d'origine de la poétesse était celle d'Alexandrie. Pour l'octroi de la citoyenneté à des vainqueurs agonistiques (surtout des athlètes, mais aussi des poètes, musiciens et autres artistes), en particulier lorsqu'ils décidaient de consacrer leur victoire à une autre cité que leur patrie d'origine, voir L. ROBERT, Catalogue agonistique des Rômaïa de Xanthos, RA 1978, 277–290 (= OMS VII, 681–694), et l'article à paraître d'O. VAN NIJF, Athletes, Artists and Citizens in the Imperial Greek City, dans: A. HELLER – A.-V. PONT (éd.), *Patrie d'origine et patries électives. Les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine* (éditions Ausonius).

remploi d'une ancienne statue.<sup>48</sup> On peut encore envisager que l'honneur rendu à Flavius Polybios, sans impliquer de remploi à proprement parler, ait consisté à lui ériger une statue sculptée à la ressemblance de son illustre prédécesseur. Des représentations figurées de Polybe étaient connues des visiteurs du sanctuaire – qui comptait au moins une statue de l'historien<sup>49</sup> – et une œuvre imitant ouvertement un de ces modèles aurait sans doute fait sens à leurs yeux.

Au fond, peu importe qui ces statues représentaient. Ce qui compte, c'est précisément que l'hésitation soit rendue possible par la coexistence de deux dédicaces sur le même monument, qui était donc attribué à la fois à Polybe fils de Lycortas et à T. Flavius Polybios, permettant ainsi l'identification entre le contemporain et son ancêtre. Celui qui se dressait là, c'était à la fois Polybe et Polybios, c'était Polybe réincarné en Polybios, ou Polybios en réincarnation de Polybe.

### *Messène et le χοιρόν achéen: la mémoire irénique*

Quoi qu'il en soit de l'origine et de l'apparence des statues érigées pour Flavius Polybios, la volonté de l'identifier à Polybe ne fait pas de doute, et se fonde sur la reprise de l'épigramme composée en l'honneur de l'historien. Comment et pourquoi la mémoire de ce texte s'est-elle conservée et a-t-elle été récupérée au profit d'un notable messénien au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.? Cette question amène à se pencher sur la chronologie respective des deux dédicaces et, plus largement, sur les relations entre leurs commanditaires, Messène et le χοιρόν achéen.

Si l'on rapproche le témoignage de Pausanias, qui signale une stèle représentant Polybe dans le sanctuaire d'Asclépios et de Léo à Mantinée, et le monument mutilé d'époque hellénistique retrouvé dans cette même cité, sur lequel on a restitué le distique en l'honneur de Polybe,<sup>50</sup> il est tentant de conclure qu'il s'agit d'un seul et même monument et que le Périégète a eu sous les yeux la stèle mise au jour lors des fouilles de Mantinée.<sup>51</sup> Même si l'on refuse de croire à un si heureux hasard, il reste probable que l'épigramme exaltant les belles actions de Polybe était encore visible, au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., dans le paysage urbain de l'Arcadie. Lorsqu'il décrit les divers monuments en l'honneur de l'historien qu'il a pu voir, le Périégète indique à deux reprises qu'ils portent une inscription, dont il donne le texte. Sur l'agora de Mégalopolis, une stèle représen-

<sup>48</sup> Selon CHR. LEYPOLD (Zurich), qui mène une étude exhaustive des bases d'Olympie, et que je remercie pour m'avoir donné son avis après examen de la base.

<sup>49</sup> IvO 302. Il s'agit d'une base portant une dédicace de la cité d'Élis pour «Polybe, fils de Lycortas, Mégalopolitain». L'écriture, très différente de celle de nos deux inscriptions, est caractéristique de la basse époque hellénistique.

<sup>50</sup> Paus. 8, 9, 1 et IG V 2, 304.

<sup>51</sup> C'est la conclusion qu'adopte sans hésiter FOUGÈRES (n. 12) 146. En réalité, cela pose quelque difficulté. Le sanctuaire d'Asclépios et de Léo n'a pas été localisé, mais JOST (n. 30) 124, pense qu'il devait se situer dans le secteur Est-Nord-Est de la cité, du côté de l'Argolide. Il s'agirait donc d'un sanctuaire de la χώρα. La stèle, quant à elle, a été retrouvée près de l'agora.

tant Polybe porte une inscription versifiée «disant que sur terre et sur mer il parcourut le monde entier, qu'il devint l'allié des Romains et apaisa leur ressentiment contre la race grecque» (λέγοντα ὡς ἐπὶ γῆν καὶ θάλασσαν πᾶσαν πλανηθεῖη, καὶ ὅτι σύμμαχος γένοιτο Ῥωμαίων καὶ παύσειεν αὐτοὺς ὀργῆς ἐς τὸ Ἑλληνικόν). Dans le sanctuaire de Despoina à Lykosoura, l'inscription ornant un relief de Polybe est citée en ces termes: «dès le début la Grèce n'aurait pas été déchu de sa puissance si elle avait écouté tous les conseils de Polybe et, après ses échecs, elle ne dut qu'à lui seul le secours qu'elle reçut» (ἐξ ἀρχῆς τε μὴ ἂν σφαλῆναι τὴν Ἑλλάδα, εἰ Πολυβίῳ τὰ πάντα ἐπειθετο, καὶ ἀμαρτούσῃ δι' ἐκείνου βοήθειαν αὐτῇ γενέσθαι μόνου).<sup>52</sup> Ces citations, qui semblent assez fidèles, ne correspondent pas à l'épigramme reprise à Olympie pour honorer Flavius Polybios. Elles ne semblent pas pour autant identiques entre elles, car les mêmes idées y sont exprimées par des formules différentes. Ainsi, il existait au moins trois épigrammes composées en l'honneur de Polybe. Deux d'entre elles furent gravées sur des monuments qui étaient toujours en place au II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Selon toute vraisemblance, ce fut aussi le cas pour la troisième. Ce texte, accessible à tous dans l'espace public, pouvait dès lors être recopié puis retranscrit sur d'autres monuments.<sup>53</sup>

Par sa formulation très sobre et générale et par l'absence de toute allusion aux liens de Polybe avec Rome, l'épigramme reprise à l'époque antonine contraste assez fortement avec les inscriptions citées par Pausanias. Il me semble peu probable qu'elle ait été composée au même moment, à savoir aux lendemains de la défaite achéenne de 146 av. J.-C.<sup>54</sup> On peut proposer deux autres contextes pour l'érection de monuments en l'honneur de Polybe. L'historien, dans le passage où sont évoqués les «très grands honneurs» que lui valut son activité législative après la défaite, précise que ces honneurs lui furent rendus *κατὰ πόλεις* et les distingue, au sein d'un balancement syntaxique, d'honneurs accordés antérieurement *καθόλου μὲν ἐξ ἀρχῆς*.<sup>55</sup> On peut se demander si l'adverbe *καθόλου* ne renvoie pas ici à une action commune du *κοινόν*, qui aurait décerné des honneurs à Polybe au début de sa carrière.<sup>56</sup> Cela pourrait expliquer pourquoi le même texte a été gravé dans deux cités différentes, à Mantinée et à Kleitôr.<sup>57</sup> Une autre possibilité est de situer l'érection de ces monuments après la mort

<sup>52</sup> Paus. 8, 30, 8 et 37, 2.

<sup>53</sup> C'est l'explication retenue par FOUGÈRES (n. 12) 146–147, pour rendre compte de la présence de cette épigramme sur les bases en l'honneur de Flavius Polybios.

<sup>54</sup> C'est toutefois l'opinion de CHANIOTIS (n. 13) 330, qui considère que tous les monuments attestés pour Polybe (dont ceux de Kleitôr et de Mantinée) sont à situer peu après 145.

<sup>55</sup> Pol. 39, 5, 4.

<sup>56</sup> C'est ce que semble penser WALBANK (n. 15), ad loc. Mais il souligne que le sens de la phrase est loin d'être clair.

<sup>57</sup> Le fait que l'épigramme mentionne une cité (*πόλις*) à l'origine de l'érection du monument pose toutefois problème. Peut-on envisager qu'un honneur voté au niveau fédéral ait été ensuite mis en œuvre par chaque cité individuellement, au moyen d'un texte commun? On constate en tout cas qu'inversement, le *κοινόν* achéen de l'époque impériale ne voit pas de difficulté à reprendre ce texte, pourtant attribué à une cité.

de Polybe, ca. 117.<sup>58</sup> Cette deuxième solution est sans doute préférable, car il semble plus logique que l'on ait choisi de recopier sur les bases de Flavius Polybios le texte d'un honneur posthume, gravé à un moment où la gloire du prestigieux ancêtre était unanimement reconnue, plutôt que celui d'un honneur voté alors qu'il entamait tout juste sa carrière fédérale.

À qui est revenue l'initiative de reprendre ce texte? La base érigée par Messène présente une particularité de gravure qui n'a, à ma connaissance, jamais été commentée, et qui doit être prise en compte pour répondre à cette question. On distingue très nettement deux mains différentes, l'une à l'origine de la dédicace en l'honneur de Flavius Polybios, qui occupe tout l'espace disponible sur la face plane de la base, l'autre de l'épigramme en l'honneur de Polybe, gravée tout en haut, sur l'entablement au-dessus de la moulure, comme si elle avait été ajoutée *in extremis*, voire *a posteriori*. On a pris soin d'établir un lien entre les deux textes par le rappel de la feuille de lierre, décoration typique de l'époque impériale qui vient les ponctuer tous deux, mais il reste que leur gravure n'a pas été simultanée. Sur la base érigée par le *κοινόν* achéen, en revanche, l'épigramme est gravée à la suite de la dédicace pour Flavius Polybios, en lettres plus petites (afin de différencier les deux textes) mais de la même main, et selon un ordonnancement visiblement prévu à l'avance.

De cette comparaison entre les deux bases, je déduiserais volontiers, bien qu'avec prudence, que l'initiative de la gravure de l'épigramme est venue du *κοινόν*. C'est lui qui, le premier, aurait accepté l'idée (certainement suggérée par l'*honorandus* ou l'un de ses proches, comme c'est souvent le cas) d'intégrer le souvenir du Polybe historique à la célébration du Polybe contemporain. La cité de Messène se serait contentée de reproduire l'honneur, en faisant graver deux lignes supplémentaires sur la base qu'elle avait déjà érigée. On ne peut exclure un scénario en trois temps, au lieu de deux: Messène aurait d'abord érigé une statue de Flavius Polybios avec la dédicace en son honneur, puis fait ajouter l'épigramme en l'honneur de Polybe, qui n'était pas prévue au départ, et enfin le *κοινόν*, s'inspirant de cette initiative, aurait repris les deux textes. Mais outre que la première hypothèse a le mérite de la simplicité, il est indéniable que la figure de Polybe est davantage liée aux Achéens qu'à la cité de Messène, et la décision de convoquer sa mémoire prend pleinement son sens dans un contexte fédéral.

En effet, si la reprise de l'épigramme établit une filiation individuelle, entre Polybe et son homonyme du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., elle suggère dans le même temps un héritage collectif et communautaire. Dans les exemples de remplois donnés plus haut, le choix de garder visible l'ancienne dédicace (à Athènes) ou de préciser l'identité originelle de la statue (à Cos) servait à la fois les intérêts du nouvel *honorandus*, qui se voyait comparé à un prestigieux ancêtre, et ceux de la cité à l'origine de l'honneur, qui rappelait ainsi un passé dont elle était fière. De même, pour le *κοινόν* achéen, l'identification entre le stratège contemporain et le dirigeant de l'époque hellénistique est une manière d'évo-

---

<sup>58</sup> C'est la datation adoptée par DITTENBERGER dans Syll<sup>3</sup> 686.

quer la puissance politique qui avait été celle de la ligue, et d'affirmer la continuité qui marque son existence, par delà les ruptures et les évolutions. Le rôle principal du *κοινόν*, à l'époque antonine, est de célébrer le culte impérial (ou des cultes apparentés, comme celui d'Antinoos) et de régler les relations entre les communautés qui le composent et le pouvoir romain. Néanmoins, il n'hésite pas à se présenter comme l'héritier de la ligue hellénistique qui avait dominé le Péloponnèse avant de se dresser contre Rome. Ce que la démarche pourrait avoir d'audacieux voire de séditieux était gommé par la figure consensuelle du Polybe historique, à la fois champion des Achéens et admirateur de la puissance romaine. En tant que médiateur entre les Grecs et Rome, il pouvait même fournir un modèle d'action aux dirigeants du *κοινόν* sous l'Empire, chargés de manifester la loyauté des provinciaux envers le pouvoir romain, tout en défendant leurs intérêts s'ils étaient menacés. Quel que soit le fossé qui sépare, dans les faits, la ligue achéenne à son apogée de son avatar d'époque impériale, la base érigée par le *κοινόν* en l'honneur de T. Flavius Polybios à Olympie prouve que le souvenir de ce glorieux passé était entretenu et revendiqué sous le règne des Antonins. On en a d'ailleurs d'autres exemples: un peu plus tôt, Plutarque dédie sa Vie d'Aratos de Sicyone à son ami Polycratès, qu'il présente explicitement comme un descendant du grand homme, dont les actions doivent servir d'«exemple familial» (*οἰκειῶν παράδειγμα*) à ses fils.<sup>59</sup> Le fait que Polycratès (le père ou l'un des fils) soit effectivement devenu un dirigeant du *κοινόν* achéen, suivant ainsi les traces de son lointain ancêtre, suggère que ce discours sur la filiation pouvait avoir un écho au sein de la communauté.<sup>60</sup>

Le paradoxe est qu'à Olympie, cette mémoire collective achéenne soit réactivée à l'occasion de l'honneur accordé à un Messénien. En effet, les relations entre Messène et le *κοινόν* achéen sont loin d'avoir toujours été harmonieuses. En 182 av. J.-C., elles prirent même la forme d'un affrontement direct, une révolte de Messène qui provoqua la mort de Philopoïmen et fut durement réprimée par les troupes de la ligue, dirigées par Lycortas, le père de Polybe.<sup>61</sup> Celui dont le nom apparaît en toutes lettres (avant même celui de Polybe) sur les bases en l'honneur de T. Flavius Polybios fut donc responsable d'une des pages les plus noires de l'histoire de Messène. Cela n'empêche pas le stratège de l'époque antonine de s'identifier à son fils, ni sa patrie de cautionner cette identification (que ce soit de sa propre initiative ou, plutôt, à la suite du *κοινόν*). La démarche peut trouver une explication dans l'évolution du rôle de Messène au sein du *κοινόν* achéen, entre le II<sup>e</sup> s. av. et le II<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Alors que cette cité, sans doute en conséquence de son adhésion forcée, n'a accueilli aucune assemblée de

<sup>59</sup> Plut. Aratos 1, 3–5.

<sup>60</sup> Sur Ti. Claudius Polycratès, grand-prêtre et helladarque à vie du *κοινόν* des Achéens, voir CAMIA – KANTIRÉA (n. 35) 400, qui l'identifie avec l'ami de Plutarque et situe ses fonctions au début du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., contra PUECH (n. 9) 28, pour qui il s'agissait du fils de ce dernier, actif sous Antonin.

<sup>61</sup> Sur cet épisode, voir GRANDJEAN (n. 38) 225–229.

la ligue ni fourni aucun magistrat fédéral entre 182 et 146 av. J.-C.,<sup>62</sup> elle joue un rôle prépondérant dans la vie du κοινόν sous les Antonins et les Sévères, ses citoyens étant alors très bien représentés aux diverses fonctions dirigeantes.<sup>63</sup> Afin de légitimer cette nouvelle domination, toutes les parties en présence – les Messéniens investis des plus hautes charges fédérales, leur patrie, mais aussi le κοινόν – ont pu ressentir le besoin de tracer une filiation entre les dirigeants d'aujourd'hui et ceux d'hier. Ce type d'initiative trouve de nombreux parallèles dans les domaines les plus divers et traduit une tendance de fond de la société grecque, à toutes les époques, mais plus particulièrement à l'époque de la seconde sophistique: pour donner de la légitimité et du prestige à une innovation, on la présente comme une tradition ancestrale.<sup>64</sup>

Or, un des effets de ce discours est de conférer la même valeur à tout ce qui appartient au passé et qui, à ce titre, peut avoir une fonction légitimante. Les antagonismes, les oppositions, les conflits sont effacés au profit d'une récupération massive de la mémoire des ancêtres et des origines. C'est ainsi qu'Hadrien, arbitrant une querelle pour l'admission d'une nouvelle cité au Panhellénion, peut écrire que Cyrène est «de race achéenne et parfaitement doriennne» (γένος Ἀχαιὸν καὶ ἀκριβῶς Δώριον) – une aberration aux yeux des Grecs de l'époque classique, qui opposaient au contraire les Achéens et les Doriens. C'est ainsi encore que la cité phrygienne de Synnada peut se vanter, sur ses monnaies, d'être à la fois ionienne et doriennne.<sup>65</sup> De manière similaire, un Messénien de l'époque antonine peut se donner pour modèle le fils d'un des ennemis de Messène, sans que son patriotisme soit le moins du monde remis en cause. Plus encore, c'est précisément pour exalter son dévouement envers sa patrie comme envers le κοινόν qu'est évoqué le souvenir d'un ancêtre prestigieux qui a pourtant incarné l'antagonisme entre ces deux entités politiques. L'usage du passé, historique ou mythique, à des fins de légitimation aboutit ainsi à réconcilier les contraires et à construire une mémoire pacifiée, irénique, oublieuse de toutes les manifestations du conflit. Parallèlement, l'histoire et le mythe, qui ont été progressivement distingués par l'his-

<sup>62</sup> J.-L. O'NEIL, *The Political Elites of the Achaian and Aitolian Leagues*, *AncSoc* 15–17, 1984–1986, 33–61.

<sup>63</sup> De Messène sont originaires, durant cette période, deux helladarques et trois stratèges des Achéens. C'est aussi l'époque où augmente le nombre de dédicaces messéniennes à Olympie, qui est devenu l'un des lieux d'affichage du κοινόν. Voir ΡΥΕΧ (n. 9) 28 et n. 50.

<sup>64</sup> Voir par exemple l'usage paradoxal de l'adjectif πάτριος appliqué à une frontière ou un territoire: il signale souvent que le territoire en question fait l'objet d'une contestation récurrente entre deux cités. Cf. L. et J. ROBERT, *Claros*, 1989, 75–76.

<sup>65</sup> Lettre d'Hadrien publiée par J. REYNOLDS, *Hadrian, Antoninus Pius and the Cyrenaican Cities*, *JRS* 68, 1978, 111–121 et reprise avec de nouvelles restitutions par C. P. JONES, *The Panhellenion*, *Chiron* 26, 1996, 47–53 (SEG 46, 2206). Monnaies de Synnada: *BMC Phrygia*, 26, 29 et 30; SNG v. Aulock 3991, 3998 et 3999. Ces émissions semblent toutes dater du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Pour une mise en contexte de ces exemples, voir A. HELLER, *Archaiotès et eugeneia*. Le thème des origines dans les cités d'Asie Mineure à l'époque impériale, dans: L. BRUIT ZAIDMAN – FL. GHERCHANOC (éd.), *Tà ἀρχαία dans les mondes grec et romain*. Définitions et usages de la notion d'archaïsme, *Ktèma* 31, 2006, 97–108.

toriographie grecque depuis l'époque classique, retrouvent une identité de fonction qui les rend interchangeables. Je voudrais pour terminer proposer quelques réflexions sur les liens entre mémoire des ancêtres historiques et mémoire des ancêtres mythiques, qui touchent à la question de la romanisation des élites grecques à l'époque impériale.

*La mémoire des ancêtres: modèle romain ou tradition grecque?*

Les monuments en l'honneur de T. Flavius Polybios s'insèrent en effet dans un ensemble de témoignages attestant de l'essor d'une nouvelle stratégie de distinction de la part des notables locaux de l'Orient romain: celle qui consiste à se rattacher, de diverses manières, à un personnage historique célèbre, dont le nom est fortement inscrit dans la mémoire collective des Grecs. Plusieurs commentateurs ont déjà relevé cette tendance et réuni les principaux exemples, qui datent pour l'essentiel de l'époque impériale.<sup>66</sup> Mon but, en reprenant rapidement quelques-uns de ces exemples, est de montrer que, s'ils traduisent peut-être en partie, comme on l'a suggéré,<sup>67</sup> l'influence de pratiques romaines, ils se caractérisent surtout par une grande continuité avec les modes de distinction traditionnellement attestés dans le monde grec.

Commençons par l'usage le plus courant: l'homonymie avec un ancêtre prestigieux. À Athènes, un Thémistocle ami de Plutarque est reconnu comme le descendant du vainqueur de Salamine et jouit encore, si l'on en croit l'auteur des *Vies*, des privilèges héréditaires accordés à celui-ci par la cité de Magnésie-du-Méandre.<sup>68</sup> À Sparte, une importante famille de Claudii compte au moins deux Brasidas, ce qui traduit probablement la revendication d'une filiation avec le général de la guerre du Péloponnèse.<sup>69</sup> À Athènes encore, Hérode Atticus, dont Philostrate nous dit qu'il prétendait descendre de Miltiade et de Cimon, nomme sa fille Elpinikè, comme la sœur de Cimon.<sup>70</sup> À propos de ces exemples, il convient d'abord de signaler que la reprise, au sein d'une famille, de noms portés par des ascendants est non seulement une pratique tout à fait banale et ancienne, mais «le principe essentiel sur lequel repose la nomination des individus», en Grèce comme dans nombre de sociétés méditerranéennes.<sup>71</sup> Cette pratique ordinaire peut devenir une stratégie de distinction lorsque le nom repris renvoie à

<sup>66</sup> C. P. JONES, *Plutarch and Rome*, 1971, 40; W. AMELING, *Herodes Atticus*, 1983, I, 3-4; F. QUASS, *Die Honoratiorenschicht in den Städten des griechischen Ostens*, 1993, 73-75; C. SETTIPANI, *Continuité gentilice et continuité familiale dans les familles sénatoriales romaines à l'époque impériale*, 2000, 485-486; LURAGHI (n. 6) 200-201.

<sup>67</sup> LURAGHI (n. 6) 201.

<sup>68</sup> *Plut. Thém.* 32, 5.

<sup>69</sup> Voir SPAWFORTH (n. 9) 226 et LAFOND (n. 4) 160-162.

<sup>70</sup> Philostrate, *VS* 2, 1, 1 [546] et AMELING (n. 66) 4.

<sup>71</sup> J. WILGAUX, *Transmission et distinction en Grèce ancienne: une étude des règles de nomination*, dans: T. PIEL (éd.), *Figures et expressions du pouvoir dans l'Antiquité. Hommage à Jean-René Jannot*, 2009, 35.

un ancêtre prestigieux, identifié comme tel par la communauté, et qu'un discours sur cette filiation accompagne et explicite l'homonymie. Si de tels discours semblent se développer à l'époque impériale, ils ne sont pas sans précédent: à Athènes à la basse époque hellénistique, une famille de dadouques comptant plusieurs Thémistocle fait déjà remonter son origine au plus célèbre porteur de ce nom.<sup>72</sup>

Le discours sur la filiation avec un ancêtre historique peut aussi être adopté indépendamment de l'homonymie et prendre la forme d'une revendication directe, exprimée sous la forme ἀπό + le nom de l'ancêtre au génitif. Il se calque alors de manière évidente sur une stratégie de distinction beaucoup plus ancienne, consistant à se donner une ascendance divine ou héroïque. Du point de vue formel comme du point de vue fonctionnel, les ancêtres historiques occupent la même place que les ancêtres mythiques. C'est très clair par exemple dans les décrets de consolation votés par Athènes et Sparte en l'honneur de T. Statilius Lamprias d'Épidaure, dont la mort prématurée, dans les années 40 ap. J.-C., a suscité une débauche de mise en scène nobiliaire. Le jeune homme, apparenté à de grandes familles athéniennes et spartiates, est crédité d'un pedigree exceptionnel: par sa connexion avec Athènes, il descend des Kérykes; par sa patrie, Épidaure, du héros Inachos; ses liens avec Argos le rattachent en outre à Persée et Phoronée, tandis que «du côté de Lacédémone, ses antiques ancêtres sont Héraclès et Lysandre» (ἀπό γε μὴν τᾶς Λακεδαιμονος παλαιοὶ μὲν αὐτοῦ πρόγονο[ι] Ἡρακλῆς καὶ Λύσανδρος).<sup>73</sup> Le navarque de l'époque classique est mis rigoureusement sur le même plan que le héros ancêtre des Héraclides.

D'une inscription à l'autre, on constate la même identité formelle et fonctionnelle entre ancêtres historiques et mythiques. Tel notable se dira, à Olympie, «descendant d'Oxylos» (roi mythique d'Élis), à Sparte «descendant des Dioscures» ou «d'Héraclès».<sup>74</sup> Tel autre – une femme – se présentera, à Athènes, comme «appartenant à une famille descendant de Périclès, de Conon et, du côté macédonien, d'Alexandre» (γένους ἀπὸ Περικλέους καὶ Κόνωνος, κατὰ δὲ Μακεδόνες ἀπὸ Ἀλεξάνδρου).<sup>75</sup> Plus encore: dans l'un et l'autre cas, on précise parfois à quelle génération on se situe par rapport à l'ancêtre de référence. Ainsi, à Athènes, une inscription datée des années 220 ap. J.-C. clôt le rappel de la parenté d'une femme issue d'une famille de dadouques par la formule «vingt-et-unième descendante de Périclès» (εἰκοστὴν καὶ πρώτην ἀπὸ Περικλέους).<sup>76</sup> Or, ce type de décompte généalogique est abondamment attesté à Sparte, par exemple, dans les inscriptions qui revendiquent une filiation avec les Dios-

<sup>72</sup> Paus. 1, 37, 2, avec le commentaire de J. K. DAVIES, *Athenian Propertied Families, 600–300 B.C.*, 1971, 219–220 et K. CLINTON, *The Sacred Officials of the Eleusinian Mysteries*, 1974, 50–57.

<sup>73</sup> IG IV<sup>2</sup> 1, 86. Cf. LAFOND (n. 4) 168 et 212.

<sup>74</sup> IvO 456. Pour les descendants des Dioscures ou d'Héraclès, voir n. 77.

<sup>75</sup> IG II<sup>2</sup> 3679 (datée vers 240 ap. J.-C.).

<sup>76</sup> K. CLINTON, *A Family of Eumolpidai and Kerykes Descended from Pericles*, *Hesperia* 73, 2004, 39–57.

cures ou Héraclès.<sup>77</sup> Il suggère très fortement que les élites civiques tenaient des archives familiales, ou engageaient des généalogistes pour reconstituer la chaîne de leurs ascendants. En cela, elles ne faisaient que poursuivre une tradition qui remontait fort haut dans le temps, puisqu'elle est déjà attestée à l'époque archaïque. Hérodote signale en effet, non sans mauvais esprit, qu'Hécatee de Milet avait entrepris de faire lui-même sa généalogie et faisait remonter sa lignée à un dieu sur 16 générations. Platon se moque lui aussi de la manie des aristocrates athéniens d'aligner leurs ancêtres sur 25 générations en se rattachant à Héraclès.<sup>78</sup>

Ce qui est nouveau à l'époque impériale, c'est qu'à côté des dieux et des héros auxquels les grandes familles continuent de faire remonter leur origine, apparaissent des personnages historiques auxquels on donne le même rôle fondateur. Cela s'explique à mon avis avant tout par le fait que sous l'Empire, le passé classique et, dans une moindre mesure, hellénistique, a acquis une valeur exemplaire qui l'apparente au temps du mythe. De ce fait, les grands hommes issus de ce passé ont fait l'objet d'une forme d'héroïsation collective. Même s'ils n'ont pas tous reçu, comme Saithidas l'Ancien, de culte héroïque à proprement parler, le travail de mémoire accompli autour de leurs actions et de leur personne aboutit à leur donner un statut équivalent à celui des héros fondateurs traditionnels.

Cette équivalence de statut apparaît clairement dans un autre usage qui se développe à l'époque impériale: celui d'honorer les grands bienfaiteurs du titre «nouvel un tel», en référence à un personnage historique.<sup>79</sup> J'ai déjà évoqué le titre de «nouveau Thémistocle» accordé par les Athéniens à Iulius Nicanor pour leur avoir rendu Salamine, probablement sous Auguste. À la fin du II<sup>e</sup> s., Messène honore un «nouvel Épaminondas».<sup>80</sup> Sous le règne d'Antonin, Mytilène reconnaît en l'un de ses bienfaiteurs

<sup>77</sup> Voir les exemples réunis par F. CHAUSSON, Les lignages mythiques dans quelques revendications généalogiques sous l'Empire romain, dans: D. AUGER – S. SAÏD (éd.), *Généalogies mythiques*. Actes du VIII<sup>e</sup> Colloque du Centre de Recherches Mythologiques de l'Université de Paris-X (Chantilly, 14–16 septembre 1995), 1998, 417 et par LAFOND (n. 4) 209–210.

<sup>78</sup> Hérodote 2, 143; Platon, *Théétète* 174e-175b.

<sup>79</sup> Sur cet usage, voir surtout L. ROBERT, Une épigramme satirique d'Automédon et Athènes au début de l'Empire. *Anthologie Palatine* XI 319, REG 94, 1981, 338–361 (= OMS VI, 432–455); R. MERKELBACH, *Der neue Euphranor in Bargylia und Euphranor, der Admiral von Caesars rhodischem Geschwader*, EA 1, 1983, 29–32; W. AMELING, *Lucius Flavius Arrianus neos Xenophon*, EA 4, 1984, 119–122.

<sup>80</sup> IVO 447 pour Ti. Claudius Crispianus, qui a fait carrière dans l'armée romaine (il est également honoré par le *κοινόν* achéen au n° 448, pour sa fonction d'helladarque, cf. PUECH [n. 9] 30). Voir LURAGHI (n. 4) 318–323, qui souligne la convergence entre ce titre accordé par Messène (qui compare Crispianus au fondateur historique de la cité) et la stratégie d'auto-représentation adoptée par la famille de Crispianus, qui se rattachait probablement à Aristoménès, héros de la résistance messénienne contre Sparte et crédité selon Pausanias (4, 32, 4) d'une intervention miraculeuse auprès des Thébains à Leuctres.

un «nouveau Théophraste». <sup>81</sup> Ce dernier exemple est particulièrement éclairant : Théophraste de Mytilène, compagnon d'armes de Pompée, avait obtenu que sa patrie retrouve le privilège de la liberté à une époque troublée; en remerciement, il avait été divinisé après sa mort et défini comme «un second fondateur de la patrie», après le fondateur mythique. De manière similaire, à la même époque à Pergame, Mithridate, ami de Jules César, est honoré dans deux inscriptions en tant que «nouveau fondateur de la patrie après Pergamos et Philétairos». <sup>82</sup> Élever un évergète au rang de héros fondateur de la communauté est un honneur typique de la fin de la basse époque hellénistique, qui prend sa source dans les conceptions grecques du pouvoir et de l'autorité, et qui reflète l'évolution des sociétés civiques, de plus en plus dépendantes d'une minorité de notables. <sup>83</sup> Il n'y a rien de «romain» dans ce mode de célébration. À l'époque impériale, l'usage se poursuit, et une épigramme satirique du début de l'Empire épingle même la manie des Athéniens de comparer le moindre bienfaiteur à l'un de leurs rois mythiques, Érechthée, Cécrops, Codros. <sup>84</sup> C'est dans le même esprit que d'autres cités convoquent la mémoire de leurs grandes figures historiques, en lieu et place des fondateurs mythiques. La continuité de la démarche est bien sensible dans l'exemple de Mytilène : au I<sup>e</sup> s. av. J.-C., c'est au fondateur mythique de la cité que Théophraste est assimilé pour avoir contribué à rendre la liberté à sa patrie, ce qui était ressenti comme un nouveau commencement dans l'histoire de la cité; au II<sup>e</sup> s. ap., le même bienfait («la conservation et l'augmentation de la liberté») vaut à M. Pompeius Macrinus, un descendant de Théophraste, d'être officiellement comparé à son ancêtre, devenu alors une figure tutélaire aussi vénérable et lointaine que l'étaient les héros des temps mythiques à son époque. Δεύτερος κτίστης après sa mort, l'ami de Pompée est perçu quelques siècles plus tard comme un κτίστης à part entière.

Que le processus de mythification du passé soit à l'origine de la revendication d'ancêtres historiques me semble confirmé par le fait que la plupart des exemples proviennent d'Athènes (avec des notables qui disent descendre de Thémistocle, Miltiade, Cimon, Périclès, Conon) et de Sparte (descendants de Brasidas et de Lysandre) : ce n'est pas un hasard, à mon avis, si l'usage est surtout attesté dans les deux cités dont l'histoire a fait l'objet de la plus grande réélaboration et a été érigée en modèle absolu par la littérature de l'époque impériale.

Cette explication, dans sa simplicité même, me paraît beaucoup plus convaincante que l'hypothèse d'une romanisation, dont la preuve reste à faire. Certes, l'importance de la mémoire des ancêtres dans la construction de l'identité nobiliaire à Rome, encore

<sup>81</sup> R. HODOT, La grande inscription de M. Pompeius Macrinus à Mytilène, ZPE 34, 1979, 221–237.

<sup>82</sup> Théophraste : IG XII 2, 163, avec le commentaire de L. ROBERT, Théophraste de Mytilène à Constantinople, CRAI 1969, 42–64. Mithridate : H. HEPDING, Mithridates von Pergamon, MDAI(A) 34, 1909, 329–340.

<sup>83</sup> Sur cette évolution et les honneurs de plus en plus importants accordés aux notables, voir PH. GAUTHIER, Les cités grecques et leurs bienfaiteurs (IV<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.), 1985.

<sup>84</sup> Voir ROBERT (n. 79).

sous l'Empire, n'est plus à démontrer.<sup>85</sup> Mais plutôt que de postuler une influence directe des modèles sociaux romains, il convient de souligner, à la suite de CHR. BADEL, la distance qui sépare les pratiques mémorielles grecques et romaines. Chez les aristocrates romains, la mémoire des ancêtres s'appuie sur des supports concrets très spécifiques (les *imagines* et les *stemma*), qui n'ont pas d'équivalents directs dans le monde grec et qui se déploient dans des espaces (l'*atrium*, espace mi-privé mi-public) et des contextes (les funérailles publiques) propres à la société romaine. En revanche, cette mémoire est peu présente dans l'épigraphie latine: les exemples de généalogies gravées sont rares et n'apparaissent que tardivement, dans la 2<sup>e</sup> moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.<sup>86</sup> On peut même se demander s'il ne faut pas voir là une influence des usages grecs sur les formes d'auto-représentation des élites romaines. En effet, les Grecs ont fait graver des généalogies dès l'époque classique, et depuis la basse époque hellénistique, il est courant de rappeler, dans les inscriptions honorifiques, les ascendants d'un individu sur 4 ou 5 générations.<sup>87</sup> Ainsi, la mémoire des ancêtres en tant que rappel de la chaîne des générations prend des formes très différentes dans les sociétés grecque et romaine: plutôt fondée sur l'image à Rome (les masques, les portraits peints), elle emprunterait davantage la voie de l'écriture gravée dans le monde grec. La mise en avant d'un seul ancêtre célèbre, au lieu de la foule des ascendants, est encore une autre stratégie.<sup>88</sup> Elle est également attestée à Rome, où il n'est pas rare qu'un individu de haut rang fasse remonter sa lignée à un dieu, un héros, un roi ou un grand personnage historique,<sup>89</sup> mais je crois avoir montré que cette stratégie, telle qu'elle se manifeste dans le monde grec d'époque impériale, est en pleine conformité avec les pratiques de célébration antérieures et découle d'un processus global de réélaboration du passé, bien plus que de l'importation de modèles étrangers.

En définitive, l'instrumentalisation de la mémoire des ancêtres historiques au service des élites grecques sous l'Empire doit être analysée non pas comme un trait de romanisation – concept problématique encore trop souvent utilisé à peu de frais –, mais comme la poursuite, sous une nouvelle forme, de stratégies de distinction plus ancien-

<sup>85</sup> Voir CHR. BADEL, *La noblesse de l'empire romain. Les masques et la vertu*, 2005.

<sup>86</sup> *Ibid.* 128–134.

<sup>87</sup> Sur les généalogies gravées, souvent sur des monuments funéraires, voir A. CHANIOTIS, *Ein neuer genealogischer Text aus Milet*, EA 10, 1987, 41–44. Sur l'usage, qui se développe à partir du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., de donner les ascendants de l'individu honoré sur 4 ou 5 générations, voir Bull. ép. 1994, 194, p. 505.

<sup>88</sup> Quoique non sans rapport avec la précédente: alors que dans les premiers exemples de généalogies gravées, on commence par citer le dernier représentant de la lignée avant de remonter la chaîne de ses ascendants, à la basse époque hellénistique, puis à l'époque impériale, plusieurs généalogies s'ouvrent sur la mention de l'ancêtre le plus prestigieux de la lignée. Voir CHANIOTIS (n. 87).

<sup>89</sup> Voir CHAUSSON (n. 77) 395–417. La majorité des exemples évoqués provient cependant de la fin du Haut-Empire ou de l'Antiquité tardive.

nes. En faisant regraver sur les bases de statues érigées pour T. Flavius Polybios, notable messénien du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C., une épigramme composée en l'honneur de l'historien Polybe, le *κοινόν* achéen et Messène relayaient sans doute une revendication généalogique destinée à donner du lustre à une famille ambitieuse. Ils mettaient aussi en scène leur propre grandeur, le *κοινόν* en évoquant le souvenir de ses heures les plus fastes, Messène en présentant comme ancestral le nouveau rôle tenu par ses élites au sein du *κοινόν*. Ce faisant, tous deux choisissaient de rejeter dans l'oubli l'histoire de leurs relations conflictuelles, pour élever ensemble un grand homme du passé au rang de figure fondatrice désormais commune. Cette mythification des ancêtres historiques apparaît en même temps comme une affirmation identitaire grecque: elle traduit la volonté de proclamer une continuité entre les dirigeants d'aujourd'hui et ceux d'hier, mais aussi entre les communautés (cités ou *κοινά*) d'aujourd'hui et celles d'hier, entre la *Graecia capta* et la Grèce de l'indépendance. Alors même qu'elle acceptait voire célébrait la domination de Rome, la Grèce soumise a refusé avec obstination de se penser comme telle, et le rappel de son passé glorieux, réécrit dans le sens de l'harmonie et de la concorde, servait autant à entretenir une fierté collective qu'à légitimer la domination des élites civiques.

*Université François-Rabelais de Tours*  
*EA 4247 CeRMAHVA*  
*3, Rue des Tanneurs*  
*F-37041 Tours Cedex 1*